



BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE D'AGEL

Fait à AGEL, le 14 avril 2022.

Le maire, Mr Patrick CABROL.

NOTE DE PRESENTATION

BREVE ET SYNTHETIQUE

BUDGET PRIMITIF 2022

TABLE DES MATIERES

Contenu

LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF D'AGEL _____	1
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT _____	3
LA SECTION D'INVESTISSEMENT _____	7
LES DONNEES SYNTHETIQUES _____	9

LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune d'Agel.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2022. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

- **La section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et de recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, de la voirie, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts d'emprunt à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, les taxes, les locations, les prestations de service, les dotations et compensations versée par l'Etat.
- **La section d'investissement** est quant à elle liées aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section fond varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du

LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF DE LA COMMUNE

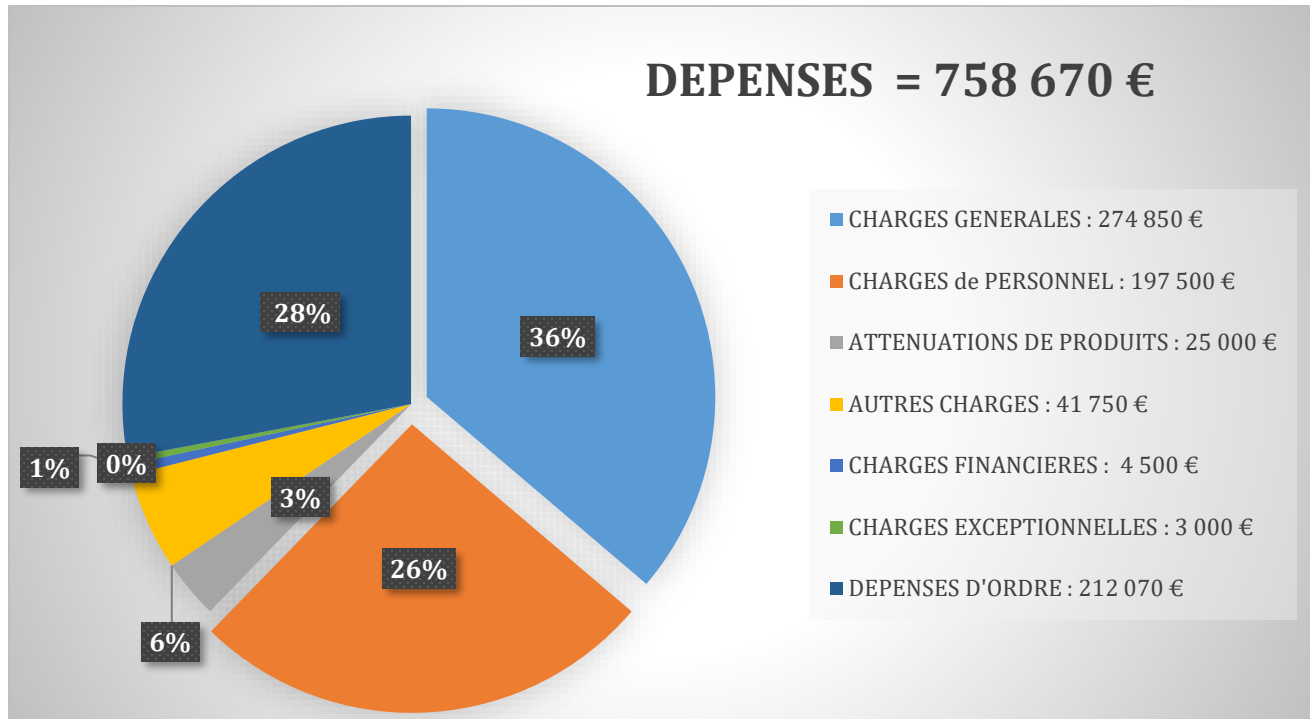
capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (attribuées essentiellement par l'ETAT, LA REGION OCCITANIE et le DEPARTEMENT DE l'HERAULT), le remboursement de TVA par l'ETAT, la taxe d'aménagement et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissement.

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

		Dépenses	Recettes
Crédits votés exercice 2022	Fonct	758 670.00	366 600.00
	Invest	380 450.00	346 930.00
Reports de l'exercice 2021	Fonct	0.00	392 070.00
	Invest		33 420.00
Total de l'exercice		1 139 120.00	1 139 120.00
Restes à réaliser			
	Invest	0.00	0.00
Votes et reports cumulés		1 139 120.00	1 139 120.00

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les dépenses générales :

Les principaux postes sont :

- la consommation en électricité des bâtiments et de l'éclairage public ;
- l'achat de fournitures.
- l'entretien des bâtiments et de la voirie communale ;
- la participation aux frais de scolarité et des services extra scolaires dans le cadre du RPI AGEL-AIGUES-VIVES.

Les dépenses de personnel :

Pour 2022, les charges et frais de personnel sont répartis selon les postes suivants :

- 2 agents titulaires
- 3 agents non titulaires
- Du personnel de remplacement
- Des emplois d'insertion et ou en apprentissage

Les dépenses de gestion courante :

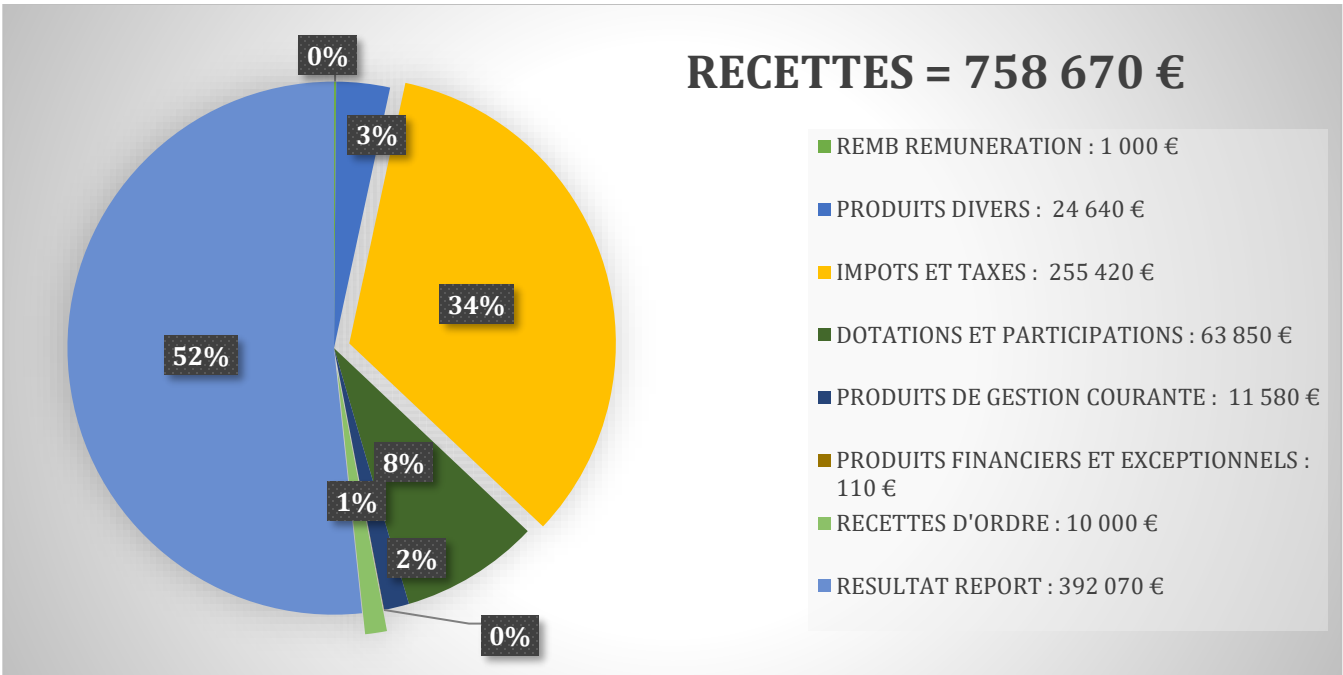
- Indemnités de fonction et frais de mission des élus.
- Les contributions aux organismes et subventions aux associations.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B1.7 - SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET (article L.2311-7 du CGCT)

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
Fonctionnement					
6574	ANNUELLE		AMICALE SAPEURS POMPIERS BIZE MINERVOIS	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		AMICALE SAPEURS POMPIERS OLONZAC	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		ASOM ECOLE RUGBY	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		ASSOCIATION FNATH	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		ASS PECHEURS QUARANTAIS	Pers. droit privé : Associations	50,00
6574	ANNUELLE	COLLEGE OLONZAC	ASSOCIATION APECAFO	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE	COLLEGE OLONZAC	ASS SCOOTER RACING TEAM MINERVOIS	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		APE RPI AGEL	Pers. droit privé : Associations	970,00
6574	ANNUELLE		AIGUES-VIVES COOPERATME SCOLAIRE OCCE AGEL	Pers. droit privé : Associations	500,00
6574	ANNUELLE		CROIX ROUGE FRANCAISE	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		FOYER DES CAMPAGNES	Pers. droit privé : Associations	300,00
6574	ANNUELLE		ASSOCIATION CULTURELLE MEDIATHEQUE	Pers. droit privé : Associations	600,00
6574	ANNUELLE		LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		LOS AGELOTS	Pers. droit privé : Associations	300,00
6574	ANNUELLE			Pers. droit privé : Associations	
6574	ANNUELLE		SECOURS CATHOLIQUE HERAULT	Pers. droit privé : Associations	100,00
6574	ANNUELLE		SYNDICAT DES CHASSEURS	Pers. droit privé : Associations	150,00
6574	ANNUELLE		DIANDE DE CHASSE AGEL	Pers. droit privé : Associations	150,00

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT



Les impôts et taxes :

Selon la dernière réforme de la fiscalité locale, la taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée. Elle est compensée par le transfert de la part départementale de TFPB 2020 et la mise en place d'un coefficient correcteur pour neutraliser les écarts.

IMPOSITION	BASES 2021	BASES 2022	TAUX 2021	TAUX 2022	PRODUIT 2022 ATTENDU
T.H					
T.F. BATI	200 781	208 200	49.75 *	49.75	103 580 €
T.F. NON BATI	32 685	33 600	90.57	90.57	30 432 €

* = (28.30 taux communal 2021 + 21.45 taux départemental 2020)

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Autres taxes :

Les produits issus de la fiscalité reversée par le Communauté de communes MINERVOIS CAROUX sont prévus à hauteur de : **22 966.22 €**

Taxe sur les pylônes électriques prévue : **31 980 €**

Taxe sur la consommation finale d'électricité prévisionnelle : **5 500 €**

Taxe additionnelle aux droits de mutation ou de publicité foncière prévisionnelle :
42 050 €

Les dotations de l'Etat et participations principales prévues en 2021 :

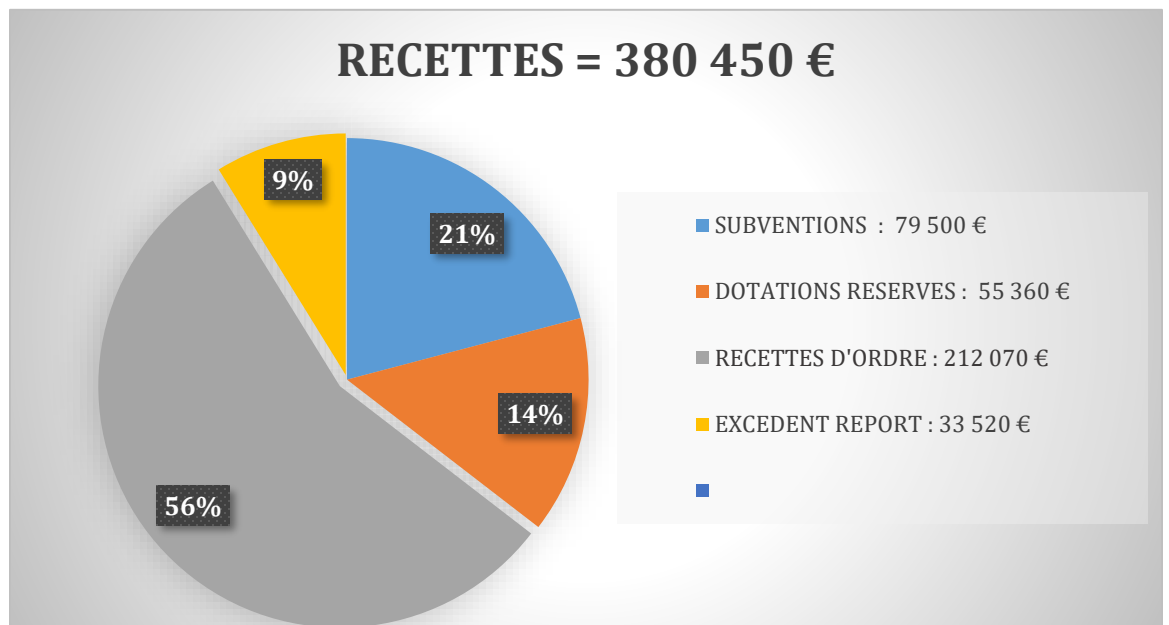
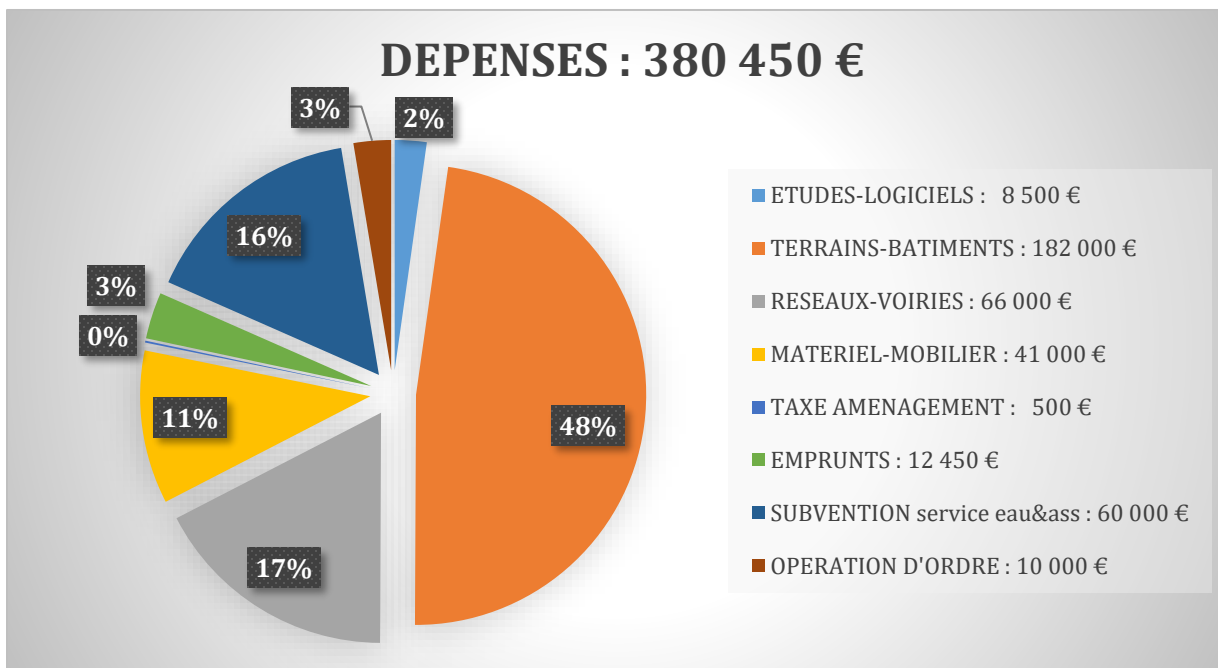
Dotation Forfaitaire	23 944 €
Dotation de Solidarité Rurale	20 503 €
Dotation Nationale de Péréquation	9 137€
Dotations aux élus locaux	4 630 €
Fonds compensation TVA	760 €
Compensations de l'Etat au titre des exonérations	4 740 €

Participation de LA POSTE aux frais de fonctionnement de l'Agence Postale Communale :
14 508 €

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.



Ci-dessous, les principales opérations qui seront réalisées en 2022 :

- ECOLE REFECTIION COUR ET SANITAIRES estimée à : 43 500 €
Financement : Fonds d'aide 2022 du Conseil Départemental.
- BERGERIE RENFORCEMENT VOUTE : 22 140 €
Financement : Fonds d'aide 2020 du Conseil Départemental.
- REFECTIION CHEMIN DES CONDAMINES : 15 100 €
Financement : Fonds d'aide 2021 du Conseil Départemental.
- CIMETIERE CREATION AIRE DE STATIONNEMENT : 18 200 €
Financement : Fonds d'aide 2021 du Conseil Départemental.
- MAIRIE ACHAT CHAUFFAGES ELECTRIQUES : 3700 €
- ECOLE ACHAT MATERIEL INFORMATIQUE : 4 000 €
- ACHAT TABLES PIQUE NIQUE : 2 500 €
- RESTRUCTURATION ARCHIVES CONTEMPORAINES : 5 800 €
- RESTRUCTURATION ADMINISTRATIVE DU CIMETIERE : 4 800.00 €

LES DONNEES SYNTHETIQUES

LES DONNEES SYNTHETIQUES

La gestion de la dette

L'encours de dette au 01 janvier 2022 se répartit de la manière suivante :

1 emprunt à taux fixe 4.31 % relatif à l'achat immobilier rue de la Fontaine.

Le montant du remboursement en capital de la dette est de 11 420.84 € ; le montant de remboursement des intérêts de la dette est de 2 958.52 €.

Capital restant dû au 01/01/2022 : 72 886.98 €

RATION D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT = 4,03 %

Informations statistiques, fiscales et financières

Informations statistiques	valeurs
Population totale	249
Nb de résidences secondaires	40

Potentiel fiscal et financier		valeur par hab pop dgf	moyenne nationale DU POTENTIEL FINANCIER PAR HABITANT de la strate
Fiscal	Financier		
128 079 €	151 386 €	525.65	689.15

Informations financières ratios	valeurs	moyennes nationales de la strate
Dépenses réelles de fonctionnemt/pop	2195.18	511
Recettes réelles de fonctionnemt /pop	3006.71	666
Dépenses d'équipement / pop	1160.64	280
Dotation Générale Fonct / pop	96.14	144